

Le programme SUDOE

2014-2020

Coopération territoriale

Dans le cadre de sa politique régionale, un des objectifs clés de l'Union européenne (UE) est la **coopération territoriale européenne**. Cette dernière comporte trois piliers : la coopération transfrontalière, la coopération transnationale et la coopération interrégionale.

La coopération territoriale bénéficie d'un budget européen de 10,1 milliards € pour la période 2014-2020. Le programme au travers duquel cet objectif est mis en œuvre s'intitule INTERREG V. C'est le **Fonds européen de développement régional (FEDER)** qui abonde ce programme, réparti comme suit :

- INTERREG V A pour la coopération transfrontalière, 6,6 milliards € ;
- INTERREG V B pour la coopération transnationale, 2,1 milliards € ;
- INTERREG V C pour la coopération interrégionale, 500 millions € (avec les programmes INTERREG EUROPE, Urbact, Interact et ESPON).

Les programmes INTERREG V A et INTERREG V B sont limités à certaines zones géographiques de l'UE. Il y a 15 programmes INTERREG V B de coopération transnationale

(En anglais : http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/cooperation/european-territorial/trans-national/).

Parmi ces 15 programmes figure l'**INTERREG V B Sud-ouest Européen**, auprès duquel les acteurs de la Nouvelle-Aquitaine peuvent obtenir des subventions dans le cadre de projets de coopération transnationale qui visent le développement territorial de l'espace Sud-ouest européen. L'autorité de gestion de ce programme est la Communauté autonome de Cantabrie. Il faut noter que le programme SUDOE ne s'adresse pas à la Région Nouvelle-Aquitaine, mais toujours aux anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Région Nouvelle-Aquitaine

Représentation de la Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles

21 rue Montoyer • 1000 Bruxelles - Belgique • Téléphone +32.2.318.10.45 • bureau-bruxelles@nouvelle-aquitaine.fr

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

Quels sont les objectifs du programme SUDOE ?

L'objectif principal du programme SUDOE est de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale des régions du Sud-ouest de l'Europe, par l'intermédiaire de la coopération dans les domaines de l'innovation, de la compétitivité, de la protection de l'environnement, du développement durable et de la gestion du patrimoine naturel et culturel.

SUDOE contribue ainsi à se concentrer sur les domaines où le territoire bénéficie d'avantages compétitifs en orientant les ressources vers la compétitivité et la croissance verte et durable. Il soutient l'intégration des régions participantes et l'atteinte de résultats tangibles, garantissant la visibilité de coopération transnationale.

Quelles sont les priorités du programme SUDOE ?

Le programme vise particulièrement les faiblesses de la zone géographique dans les domaines de l'innovation, de l'environnement et de la cohésion sociale. L'objectif recherché est ainsi de lutter contre les asymétries existantes entre les différents territoires du programme. Cinq axes prioritaires et huit objectifs spécifiques ont ainsi été définis :

Axe 1 : Promouvoir les capacités d'innovation pour une croissance intelligente et durable

La priorité de cet axe consiste à favoriser les investissements dans la R&I (recherche et innovation), en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et de développement et le secteur de l'enseignement supérieur ainsi que les investissements dans le développement de produits et de services, dans les transferts de technologie, ou encore dans l'innovation sociale. Il vise également à soutenir les activités de recherche technologique et appliquée.

Deux objectifs spécifiques ont été définis :

- **Objectif 1 : Renforcer le fonctionnement synergique et en réseau de la R&I au niveau transnational dans les secteurs spécifiques du SUDOE (industrie aérospatiale et aéronautique, tourisme, biotechnologie et santé...) et liés à la spécialisation intelligente (renforcer la connexion entre les différentes stratégies régionales de spécialisation intelligente).**

Types d'actions pouvant être financées : création ou développement de plateformes de coopération ; développement de Partenariats européens d'Innovation (PEI) et de Plateformes technologiques européennes (PTE) ; coordination entre les stratégies régionales de spécialisation intelligentes ; développement de modèles de transfert de technologie, de gestion de l'innovation et d'innovation ouverte.

- **Objectif 2 : Développer la diffusion de la recherche appliquée en relation avec les technologies clés génériques (technologies pluridisciplinaires, moteurs de l'innovation dans les processus et les produits : nanotechnologie ; micro-nanoélectronique ; photonique ; biotechnologie industrielle ; matériaux avancés ; systèmes de production avancés).**

Types d'actions pouvant être financées : consolidation de chaînes de valeur dans le secteur des technologies clés génériques (TCG) ; développement d'actions pilotes et de projets de démonstration multi-TCG au niveau transnational ; diffusion des technologies TCG au niveau des entreprises et autre infrastructures de RDI ; application de l'innovation afin d'améliorer la protection de l'environnement.

Axe 2 : Stimuler la compétitivité et l'internationalisation des PME du Sud-ouest européen

Le but recherché au travers de cet axe est de favoriser l'esprit d'entreprise, le perfectionnement des institutions de soutien à leur développement ainsi que la recherche de solutions transnationales pour soutenir les PME, notamment dans leur accès aux financements. Par ailleurs, les PME ont tendance à concentrer leurs priorités sur leurs marchés intérieurs respectifs. Ainsi, l'objectif final ne serait pas de soutenir directement leur internationalisation mais plutôt de créer de nouvelles approches et de nouveaux instruments tels que les réseaux thématiques ou réseaux d'excellence qui contribueraient à leur internationalisation.

Deux objectifs spécifiques ont été définis :

- **Objectif 3 : Développement de capacités pour l'amélioration de l'environnement des entreprises de l'espace SUDOE.**

Type d'actions pouvant être financées : renforcement des institutions de soutien aux entreprises ; développement de nouveaux services et de services innovants de soutien au développement des entreprises ; promotion de l'entrepreneuriat dans des secteurs clés ; soutien des activités d'information sur le financement.

- **Objectif 4 : Amélioration et accroissement des possibilités d'internationalisation des PME.**

Type d'actions pouvant être financées : création et consolidation des réseaux et services de soutien pour l'internationalisation ; soutien du développement et de l'internationalisation des modèles de coopération inter-entreprises.

Axe 3 : Efficience des politiques en matière d'efficacité énergétique

Les thématiques abordées par cet axe sont de deux ordres : l'efficacité énergétique, notamment dans la construction et l'utilisation d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics et les parcs de logements. Il s'agira ainsi de capitaliser les initiatives, les ressources et les compétences des acteurs clés des territoires afin de changer les comportements des décideurs locaux et du grand public et de les orienter vers une économie à faible émission de carbone.

Un objectif spécifique a été défini:

- **Objectif 5 : Améliorer les politiques d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et les logements par la mise en réseau et l'expérimentation conjointe.**

Type d'actions pouvant être financées : transfert de l'innovation, sa valorisation et son application (ces actions doivent s'orienter de façon prioritaire vers les collectivités publiques et les organismes de gestion de parcs de logement, tels que les offices HLM, ainsi que vers les entreprises de différents secteurs professionnels comme la construction, l'urbanisme, l'architecture, etc.) ; actions favorisant le changement des comportements des décideurs, des acteurs économiques et du grand public ; création d'outils d'observation et d'analyse ; accompagnement des projets d'économie d'énergie dans les bâtiments publics et les logements ; amélioration de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables dans les bâtiments et logements.

Axe 4 : Prévenir et gérer les risques naturels de manière plus efficace

La priorité consiste à favoriser l'adaptation au changement climatique par la mise en commun des pratiques et des instruments. L'objectif de cet axe est d'accroître les capacités d'alerte et d'apporter des réponses communes et plus précises aux situations de crises nécessitant une coordination transnationale. Par ailleurs, le recours au secteur entrepreneurial et notamment les PME est apprécié en matière de régénération des sols endommagés suite à des catastrophes naturelles.

Un objectif spécifique a été défini :

- **Objectif 6 : Amélioration de la coordination et de l'efficacité des instruments de prévention, de gestion des catastrophes et de réhabilitation des zones sinistrées.**

Type d'actions pouvant être financées : mutualisation de plans d'urgence ; systèmes d'alerte rapide ; développement d'instruments transnationaux de gestion du risque ; outils et méthodes de régénération des sols endommagés suite à des catastrophes naturelles.

Axe 5 : Protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources

Il s'agit à la fois de préserver et de protéger l'environnement mais également d'encourager une utilisation rationnelle des ressources. Cet axe favorise l'exploitation économique des zones naturelles tout en ayant pour but de réduire l'impact environnemental dans les espaces touristiques. Par ailleurs, ces projets devront favoriser la mise en œuvre de stratégies de production et de restauration des écosystèmes, ainsi qu'une gestion intégrée des ressources naturelles via la coopération, l'échange d'expériences et la capitalisation des bonnes pratiques.

Deux objectifs spécifiques ont été définis :

- **Objectif 7 : Améliorer les méthodes de gestion du patrimoine naturel et culturel commun par la mise en réseau et l'expérimentation conjointe.**
- **Objectif 8 : Renforcer la coopération des gestionnaires d'espaces naturels du SUDOE par le développement et la mise en œuvre de méthodes conjointes.**

Type d'actions financées : les stratégies de développement durable et d'atténuation de l'impact environnemental dans les espaces touristiques ; l'exploitation économique des zones naturelles (massifs forestiers, zones agricoles, approvisionnement d'eau, etc.) ; l'amélioration de la connaissance du patrimoine

culturel et naturel commun et du potentiel économique des zones naturelles; la création et la promotion de produits touristiques basée sur le patrimoine naturel et culturel reconnu au niveau international; la valorisation économique de produits provenant de l'exploitation forestière et des ressources naturelles; la définition et la mise en œuvre de stratégies conjointes de protection et de restauration des écosystèmes ; la gestion intégrée des ressources et zones naturelles; l'amélioration des connaissances; la création d'outils de travail conjoints /partagés; la réalisation de projets pilotes d'aménagement ou de travaux d'ingénierie écologique visant à créer ou restaurer les continuités écologiques (trames vertes et bleues), y compris en zones urbaines et périurbaines.

Qui peut participer ?

Le programme SUDOE est ouvert aux **entités publiques**, aux **organismes de droit public** (tel que définis dans la directive 2014/24/UE :

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2014.094.01.0065.01.FRA) ainsi qu'aux **entités privées** (à l'exception des grandes entreprises).

Elles doivent être situées dans l'espace Sud-ouest européen, correspondant aux 31 régions appartenant aux cinq Etats membres de l'UE que sont l'Espagne (à l'exception des îles Canaries), la France, le Portugal (à l'exception de Madère et des Açores), le Royaume-Uni et l'Andorre. Les régions faisant partie de l'espace Sud-ouest européen pour 2014-2020 sont :

France

- Nouvelle-Aquitaine ;
- Ex-région Auvergne ;
- Occitanie

Espagne

- Galicia ;
- Principado de Asturias ;
- Cantabria ;
- País Vasco ;
- Comunidad Foral de Navarra ;
- La Rioja ;
- Aragón ;
- Comunidad de Madrid ;
- Castilla y León ;
- Castilla-La Mancha ;
- Extremadura ;
- Cataluña ;
- Comunidad Valenciana ;
- Islas Baleares ;
- Andalucía ;

- Región de Murcia ;
- Ciudad Autónoma de Ceuta ;
- Ciudad Autónoma de Melilla.

Portugal

- Norte ;
- Algarve ;
- Centro ;
- Lisboa e Vale do Tejo ;
- Alentejo.

Royaume-Uni

- Gibraltar

Andorre

Les projets soumis doivent impliquer au moins deux partenaires de deux pays participant au programme.

Quel est le budget du programme ?

SUDOIE permet de cofinancer des projets de coopération au sein du territoire du Sud-ouest de l'UE par le biais du FEDER. **141,8 millions € seront investis pour cet espace pendant la période 2014-2020, dont 106,8 de fonds européens (20,9 millions d'euros pour l'année 2019 seulement) et 35 millions venant des institutions publiques nationales.** Les projets approuvés peuvent être cofinancés par le FEDER à hauteur de 75% pour les entités publiques et 50% pour les entités privées. A noter que ces dernières ne pourront pas être chef de file de projet. Les partenaires andorrans ne recevront pas de fonds européens.

	Axe 1 Innovation	Axe 2 Compétitivité et internationalisation des PME	Axe 3 Efficacité énergétique	Axe 4 Risques naturels	Axe 5 Environnement et ressources naturelles	Totaux (en millions d'euros)
FEDER	39,5	14,5	11,7	12,8	21,4	99,9
Contributions nationales	13,1	4,9	3,9	4,2	7,1	35
Totaux (en millions d'euros)	52,6	19,9	15,6	17	28,4	141,8
Pourcentage de la dotation globale	37%	14%	11,7%	12%	20%	94,1%*

*Les 6% (environ 8 millions €) restants correspondent à l'Axe 6 sur l'utilisation de l'assistance technique.

Comment participer au programme ?

Le financement de projets par le programme INTERREG V B SUDOE se fait sur la base d'appels à projets. Les appels à projets se déroulent en effet en deux phases :

- La première phase consiste à présenter une proposition de projet (note conceptuelle) qui décrit la pertinence du projet ainsi que les principaux résultats espérés, en détaillant les liens entre les objectifs et les résultats du projet avec ceux du programme.
- La deuxième phase, réservée aux projets retenus lors de la phase précédente, est dédiée à la présentation du formulaire de candidature complet.

Le site internet met à disposition un modèle de présentation pour les propositions de projets (première phase) à l'adresse suivante : <http://www.interreg-sudoe.eu/contenidoDinamico/LibreriaFicheros/23AEBD6E-D6CC-2167-0394-8EDC4FFA1CAD.pdf>, ainsi qu'un kit de candidature afin de consulter les modèles de documents pour la préparation de la seconde phase.

Calendrier des appels à projets

Le programme a publié un calendrier des appels pour la période 2014-2020 : <https://www.interreg-sudoe.eu/fra/projets/calendrier-ii>

1. L'approbation finale des projets relatifs au premier appel à projet a été notifiée suite à la décision du comité de programmation de Porto (Portugal) du 30 juin 2016. La liste des projets sélectionnés peut être consultée ici : <https://www.interreg-sudoe.eu/fra/communication/actualites-sudoe/31-liste-des-projets-approuves-du-premier-appel-a-projets/categoria-2-Appel-a-projets>.
2. Le 7 février 2018, le Comité de Programmation s'est réuni à Lisboa (Portugal) où ses membres ont sélectionné les lauréats du second appel à projets (21 projets ont ainsi été approuvés avec un budget FEDER de **25 millions d'euros** (13 projets dans l'axe 1 pour un budget de 15 millions d'euros et 8 projets dans l'axe 5 pour un budget de 9 millions d'euros). La classification des projets est disponible : <http://www.interreg-sudoe.eu/contenidoDinamico/LibreriaFicheros/533E2FE3-E34E-4DE6-36E8-51A4DCC543E8.pdf>
3. Le 18 juin 2019, Le Comité de Programmation s'est réuni à Toulouse où ils ont approuvé les projets du troisième appel à projets. 17 projets ont ainsi été approuvés dont 7 projets dans l'axe 2 (avec un budget FEDER de 8 millions d'euros), 4 dans l'axe 3 (avec un budget FEDER de 6 millions d'euros) et 6 dans l'axe 4 (avec un budget FEDER de 6552432,30 euros). Vous pouvez consulter la classification **ici** : <https://www.interreg-sudoe.eu/contenidoDinamico/LibreriaFicheros/DAA3A161-21D7-EB70-D03E-67B8D61B0345.pdf>
4. **Quatrième appel à projets (et probablement dernier)** : Ouverture de la première phase de dépôt de candidature le 7 octobre 2019 jusqu'au 25/Ouverture de la seconde phase entre les mois de mars et mai 2020 (dates indicatives). Cet appel à projets est ouvert aux axes 1 et 5.

Axe prioritaire	FEDER, disponible en €
Axe 1. Promouvoir les capacités d'innovation pour une croissance intelligente et durable	8,7 millions
Axe 5. Protéger l'environnement et promouvoir l'efficacité des ressources	4,2 millions
TOTAL	12,9 millions

A noter que les périodes données à titre indicatif puisque le nombre final d'appels à projets dépendra du type de projets approuvés ainsi que du budget disponible.

Qui sont les contacts clés du programme ?

○ AUTORITE DE GESTION : COMMUNAUTE AUTONOME DE CANTABRIE

Juan Llanes Cavia

Direction générale de l'Economie des finances et de l'emploi

Plaza del Príncipe, n° 4, 2^a planta

39003 Santander, Espagne

Tél.: +34 942 31 84 20

Courriel : aug@interreg-sudoe.org

Eva Sota

Tél : +34 942 31 84 20

Courriel: Eva.sota@interreg-sudoe.eu

○ SECRETARIAT CONJOINT

Isabelle Roger, Directrice

Plaza del Príncipe, n° 4, 1^a planta

39003 Santander, Espagne

Tél.: +34 942 23 83 62

Courriels : scsudoe@interreg-sudoe.eu ou isabelle.roger@interreg-sudoe.eu

En France

○ PREFECTURE DE LA REGION OCCITANIE

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)

Mission Europe

1, place Saint-Étienne

31038 Toulouse Cedex 9

Fabien Pichon : fabien.pichon@occitanie.gouv.fr , Tél : + 33 (0)5 34 45 33 55

Christel Genon : christel.genon@occitanie.gouv.fr, Tel: + 33 (0) 5 34 45 33 34

○ **REGION OCCITANIE**

Direction des Affaires Européennes et de la Coopération décentralisée

Hôtel de Région

22, Boulevard du Maréchal Juin

31406 Toulouse cedex 9

Tél : +33 (0)5 61396721

Courriel : philippe.peries@laregion.fr

En Nouvelle-Aquitaine

○ **PÔLE EUROPE ET INTERNATIONAL, UNITE COOPERATION TERRITORIALE EUROPEENNE**

Ludovic Lareynie, Responsable d'Unité Coopération Territoriale Européenne, ludovic.lareynie@nouvelle-aquitaine.fr

Emmanuelle Pallier Valenzuela, Chargée de mission - Coopération transnationale et interrégionale, Emmanuelle.PALLIER@nouvelle-aquitaine.fr

Pôle Europe et International

Direction de la Coopération

Tél. : +33 5 57 57 38 33 ; +33 5 55 45 00 80

Courriel : ue.cooperation@nouvelle-aquitaine.fr

Pour plus d'informations

Site Internet du programme SUDOE :

<http://www.interreg-sudoe.eu/FRA>

Programme opérationnel SUDOE 2014-2020 :

<http://www.interreg-sudoe.eu/contenido-dinamico/libreria-ficheros/14900FF0-C5E1-2972-E7E6-694FECE27461.pdf>